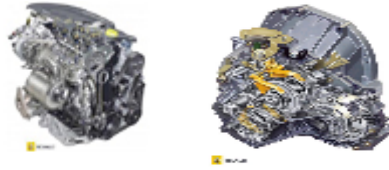


SYNDICAT FORCE OUVRIERE DE CLEON



Fax : 01.76.86.76.53
fo.cleon@renault.com
Tél : 01.76.86.85.40
www.fo-renault.com

N°17

Attention à ne pas dépasser les limites CHEF !!!

Avec un semblant d'honnêteté, un discours moraliste et énormément de respect pour son prochain, un chef d'UET voudrait nous persuader de la normalité d'intervenir directement auprès d'un opérateur d'une UET voisine pour l'accuser d'être responsable d'un arrêt machine de quarante minutes.

Premièrement, si un CUET souhaite exprimer son mécontentement en dehors de son périmètre, il intervient auprès du chef concerné et non en direct avec un opérateur... à moins qu'il considère pouvoir exercer son autorité de chef sur l'ensemble de l'usine.

Deuxièmement, un CUET ne fait pas d'insinuation à un opérateur, d'un secteur voisin, occupé à se restaurer, en s'interrogeant vivement sur l'organisation des pauses... à moins qu'il considère être compétent pour gérer n'importe quelle autre équipe en plus de la sienne.

Troisièmement, un CUET ne sous-entend pas à l'opérateur d'une UET voisine que ce dernier ne fait pas son travail... à moins qu'il considère être bien placé pour juger du travail d'opérateurs appartenant à un autre secteur.

En conclusion, un CUET ne doit pas s'étonner de ne pas être reçu comme il estime devoir l'être, par un opérateur qui n'appartient pas à son effectif ; et, en particulier si ce CUET vient l'accuser d'être à l'origine d'une perte de sa production.

De plus, un CUET doit savoir écouter lorsque l'on lui fait part que ce genre d'attitude peut générer des tensions.

Enfin, pour ceux qui tentent de jouer les médiateurs, ne le faites jamais si vous êtes pressé, car le manque d'objectivité est flagrant et vous risquez de créer des tensions supplémentaires.

Merci au département pignonnerie de vérifier la formation de ses CUET

A bon entendeur,

FO